



## COMMUNE DU CERNEUX-PEQUIGNOT

Le Village 16a  
2414 Le Cerneux-Péquignot  
Tél. 032 936 11 30  
e-mail : [commune.cerneux-pequignot@ne.ch](mailto:commune.cerneux-pequignot@ne.ch)

### **Communiqué des autorités**

#### **Création d'une commission intercommunale chargée de poursuivre l'étude d'une éventuelle fusion entre les communes de La Chaux-du-Milieu, du Cerneux-Péquignot et de La Brévine**

Le Conseil général du Cerneux-Péquignot s'est réuni le 6 septembre dernier afin de se prononcer sur un arrêté concernant la création d'une commission intercommunale chargée de poursuivre l'étude d'une éventuelle fusion entre les communes de La Chaux-du-Milieu, du Cerneux-Péquignot et de La Brévine. Le législatif a refusé d'entrer en matière sur cet arrêté, la dénomination même de la commission n'était pas en cohérence avec les résultats des questionnaires retournés par les citoyennes et citoyens.

Les questionnaires reçus font apparaître que près de 49% des citoyennes et citoyens du Cerneux-Péquignot sont favorables à la fusion, 10% sont indécis et 41% sont contre. Selon l'expert qui a accompagné le processus, pour avoir une chance d'aboutir, il aurait fallu que les trois villages plébiscitent la fusion. Par ailleurs, près de 13% estiment que la nouvelle commune reste trop petite et souhaitent qu'une réflexion quant à une fusion plus large soit également menée. La synthèse pour la vallée relève également que parmi les réponses favorables à la fusion, une partie non négligeable ajoute en commentaire qu'il faut voir plus grand et qu'une fusion n'aurait de sens qu'élargie. Par ailleurs, il est clairement ressorti que la fusion ne résoudrait pas le principal problème actuel rencontré par les petites communes, soit celui du recrutement.

Le Conseil communal a souligné dans son rapport qui accompagnait l'arrêté, et l'a répété lors de la séance, qu'il souhaitait tenir compte de cette volonté populaire. Aussi, il avait fait la contre-proposition d'un arrêté prévoyant la création d'une commission chargée d'étudier non seulement la pertinence d'une fusion entre les trois communes de la Vallée mais également celle d'une fusion étendue avec d'autres communes voisines. Cette proposition a été rejetée par La Chaux-du-Milieu et La Brévine.

Il a par ailleurs fait part des difficultés rencontrées dans le dialogue avec les deux autres communes. Dès le départ, il a été compliqué de discuter sereinement. Le Conseil communal n'a jamais été opposé à une fusion mais aurait souhaité élargir le débat, il s'est retrouvé confronté à un refus systématique.

Un projet de fusion demande réflexions et ouverture, et ne doit pas être travaillé dans la précipitation, d'autant plus qu'il n'y a aucune urgence à fusionner. La fusion peut être une bonne idée, mais qui doit être développée, ouverte aux autres voisins et abordée sans pression constante. Tel ne fut pas le cas. Tout au long des discussions, le Conseil communal a été soumis à

du chantage et à de l'urgence. Pour aboutir à un résultat positif face à la population, il faut prendre le temps d'étudier toutes les pistes de réflexion, il est bien trop risqué de foncer tête baissée.

Le législatif a totalement adhéré à la position de son exécutif. Il se montre également ouvert à une réflexion sur une fusion mais estime qu'elle doit être menée calmement et de manière réfléchie. Le processus engagé est trop précipité et la démarche proposée n'est pas opportune, elle ne tient notamment pas compte de l'avis et des remarques exprimés par la population au travers du questionnaire. Il a demandé le temps de la réflexion, réflexion qui devra être menée durant la prochaine législature.

Les autorités du Cerneux-Péquignot restent ouvertes à la discussion et sont favorables à l'étude de la faisabilité d'une fusion entre les trois communes de la Vallée et éventuellement étendue à d'autres communes. Elles ont toujours à cœur de poursuivre le dialogue et de renforcer les collaborations qui créeront une synergie dynamique et motivante.

Le Cerneux-Péquignot, le 7 septembre 2023

Au nom du Conseil communal  
La présidente    Le secrétaire

Au nom du Conseil général  
La présidente    Le secrétaire